

L'ECHO BOISSILLON



N°21 – Septembre 2015



Sommaire

Edito du Maire	p2	Coin de la C.C.	p13
Mois passés en image	p3	Coin du PNR	p17
Boum et inauguration écoles	p4	Le CCAS	p20
Temps Activités Périscolaires	p5	Coin des Boissillons et Associations	p21
Coin des commerces	p8	Agenda	p23
Coin des travaux	p11	Etat civil	p24



La rentrée de septembre est comme chaque année un temps important, c'est la période où tout recommence : école, travail, activités périscolaires, sportives et culturelles...

Pour cette rentrée 2015, la commune de Boissy-le-Cutté a pris à sa charge, pour l'année scolaire 2015/2016, l'organisation et une partie du financement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ces activités sont proposées à tous les enfants scolarisés, et non pas seulement à ceux qui fréquentent le Centre de Loisirs ou la restauration scolaire, ce qui est conforme au texte de la réforme des rythmes scolaires et respecte le souci d'égalité et d'intérêt de l'enfant (voir article p 5).

Le deuxième point important de cette rentrée est l'avancement du PLU vers sa phase de mise en application, un travail colossal et minutieux qui demande une grande réactivité de la part des élus en charge du dossier.

Cette rentrée nous a apporté également une triste nouvelle, avec le décès de Jacqueline MAUTRAIT.

Jacqueline, c'était « La mémoire de Boissy », une connaissance parfaite de tous les administrés, et une grande implication envers les Boissillons, durant sa fonction au service de la municipalité. Elle était très appréciée pour sa gentillesse, ses compétences et sa disponibilité. Elle était riche de beaucoup de qualités humaines.

Lors de la campagne 2014 pour les élections municipales, elle s'était engagée à nos côtés. Elle avait repris « du service » et faisait partie du CCAS pour lequel elle œuvrait et se mettait à disposition lorsqu'il y avait un besoin (créneaux bibliothèque pour les écoles).

C'est avec un profond sentiment de tristesse, que l'annonce de son décès a été ressentie, nous voulions lui rendre un dernier hommage et adresser à André MAUTRAIT toute notre sympathie dans cette douloureuse épreuve.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une bonne rentrée 2015.

S. SECHET

Mois passés en images



LA BOUM DE FIN D'ANNEE

C'est le mardi 30 juin dernier qu'avait lieu la boum de fin d'année scolaire à laquelle étaient conviés les élèves de l'école élémentaire Anne Frank. Le projet de mettre sur pied cette soirée était évoqué quelques mois auparavant, lors d'un conseil municipal junior. Les jeunes élus avaient tenu à organiser un événement qui les réunirait avec leurs camarades, pour fêter à leur façon la fin de l'année scolaire. Les formalités administratives, ainsi que l'achat de boissons et autres biscuits apéritifs ont été pris en charge par la mairie.

Les conseillers juniors avaient alors distribué des invitations au sein de leur établissement scolaire, avec succès, puisque 63 élèves se présentaient aux portes de la salle des fêtes, le 30 juin à 19h00. Les parents qui le désiraient, avaient également participé en apportant des gâteaux sucrés. L'animation musicale était assurée par les conseillers juniors et la soirée, sous la surveillance d'adultes se déroulait à merveille. Fin 22h00, à la grande déception des enfants qui se voyaient volontiers continuer les festivités ! Ces derniers retrouvaient leurs parents et racontaient cette expérience inédite pour la plupart d'entre eux. Les échos positifs des petits et grands pour cette soirée, appelaient à renouveler pour l'année prochaine cet essai qui se révélait être réussi.



RETOUR SUR LE « LACHER DE BALLON » POUR L'INAUGURATION DES ECOLES

*Le 30 Mai 2015 le City Parc s'emplissait d'une foule d'enfants et de leurs parents, munis de ballons, pour le baptême des deux écoles, **Niki de Saint Phalle et Anne Frank**.*

Les ballons avaient une étiquette au nom des enfants des écoles et une adresse de retour possible si celle-ci était retrouvée. Après le Top départ donné par les élus et les personnalités qui avaient répondu à l'invitation du maire, les ballons se sont envolés, tous dans une même direction.

Quelques mois ont passé, certains élèves ont eu une belle surprise au moment du passage du facteur. Ils ont en effet reçu des mots émouvants, et de belles cartes grâce à la découverte de leurs étiquettes. C'est avec ces retours, que nous avons pu retracer l'itinéraire de ces ballons qui ont volé en direction de l'est.



INFOS TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES)

Notre commune, dans l'esprit de la réforme des rythmes scolaires, s'est engagée à mettre en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la rentrée de septembre 2015.

Ces TAP doivent permettre à vos enfants, selon leur âge et leur degré de maturité, d'accéder à des activités de découverte diverses et variées.

Il a été décidé de répartir les 3h de TAP sur 2 jours, afin que les enfants aient réellement un temps d'activité. En effet, en 1h30 les intervenants auront le temps de réunir les enfants, de rejoindre le lieu de l'activité et de proposer celle-ci pendant 1'heure. Compte tenu de l'éparpillement des locaux communaux, il était indispensable de se donner ce temps.

Au niveau de la maternelle, nous avons jugé essentiel de ne pas multiplier le nombre d'intervenants. Les très jeunes enfants ont besoin de repères. C'est pourquoi naturellement les ATSEM de chaque classe de maternelle prendront la responsabilité de certains Ateliers. Afin de laisser de la souplesse pour permettre aux enfants de se réveiller tranquillement de la sieste (Petite Section), le réveil a lieu vers 15h30.

Qu'est-ce que les TAP ? Les TAP sont des temps d'activités organisés par la commune en prolongement de la journée de classe.

Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc... Sont mis en place des temps éducatifs et ludiques composés de nombreux ateliers, auxquels les enfants pourront participer le mardi et le vendredi.

Malgré les difficultés de mise en place (financement, recrutement d'encadrants professionnels, locaux disponibles), la municipalité a mis tout en œuvre afin d'offrir aux enfants un vrai temps d'activités.

ATELIERS PROPOSES

Période 1 : du Mardi 15 Septembre 2015 au Vendredi 18 Décembre 2015

Ecole Maternelle Niki de Saint Phalle		Ecole Elémentaire Anne Frank	
MARDI	VENDREDI	MARDI	VENDREDI
<p style="text-align: center;">SPORT /EVEIL CORPOREL</p> <p>L'objectif est de donner aux enfants le goût de bouger librement, de chercher de nouveaux mouvements, de s'exprimer avec leur corps tout entier.</p> <p>La relation entre l'espace, la musique et les autres est établie à l'aide de divers instruments (cerceaux, tapis, ballons, balles...).</p> <p>Mais avant tout, l'appréhension du corps est abordée par le plaisir. Le plaisir de sauter, courir, rouler, savourer le contact des pieds sur le sol, découvrir ses articulations, accepter le contact et le regard des autres."</p>		<p style="text-align: center;">VIDEO/CINEMA</p> <p>L'objectif est l'apprentissage de la prise de vue, prise de son, éclairage, montage image et/ou son, écriture (scénario, documentaire,...) et tous autres rôles dans une équipe de réalisation.</p>	<p style="text-align: center;">PHOTOS</p> <p>L'objectif est l'apprentissage de la photographie et la découverte de toutes les possibilités de l'appareil photo.</p>
<p style="text-align: center;">CONTES</p> <p>L'objectif est de développer l'imaginaire et la créativité.</p> <p>De développer la communication et l'écoute.</p>	<p style="text-align: center;">DECOUVERTE NATURE</p> <p>L'objectif est la découverte et l'observation aux moyens d'activités autour du thème « nature ».</p>	<p style="text-align: center;">PERCUSSIONS</p> <p>L'objectif est l'initiation à la musique par la pratique des percussions. De permettre de jouer sur des instruments de percussion.</p> <p>Ce sera l'occasion de s'initier aux différentes techniques de jeu, et d'apprendre à reproduire des rythmes.</p>	
		<p style="text-align: center;">THEATRE</p> <p>L'objectif est de travailler la mémorisation, les jeux de rôles et les improvisations devant un public.</p>	<p style="text-align: center;">FABLES</p> <p>A partir d'un choix de fables existantes, revisiter le texte, mise en scène et création du décor.</p>

En septembre, un temps d'adaptation d'environ un mois sera nécessaire afin que l'organisation se mette bien en place. La mise en œuvre de ce projet, n'est qu'une étape dans la réflexion et les actions menées dans le cadre du développement culturel en faveur des enfants dans notre commune. Tout en restant facultatives, ces activités sont payantes.

Pour info, voici ci-dessous, un tableau reprenant par tranche le surcoût appliqué par la CCEJR pour la mise en place des NAP de 2014 à 2016 (date de mise en application de la réforme).

Surcoût lié à l'application de la Réforme Rythmes Scolaires évalué à 85 000 € répercuté sur les tarifs (CCEJR)

SURCOÛT 2014-2015-2016	T1	T2	T3	T4	T5	T6	EXT
Garderie matin	0,19 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,21 €	0,22 €	0,24 €
Garderie Soir	0,28 €	0,28 €	0,29 €	0,30 €	0,31 €	0,31 €	0,35 €
Centre de Loisirs avec repas	1,24 €	1,28 €	1,31 €	1,35 €	1,37 €	1,40 €	1,61 €
Repas scolaire avec NAP transfert CCEJR	0,17 €	0,16 €	0,06 €	- 0,07 €	- 0,07 €	- 0,43 €	0,04 €
Repas scolaire	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI
total répercuté par la CCEJR pour surcoût NAP	1,88 €	1,92 €	1,86 €	1,78 €	1,82 €	1,50 €	2,24 €
Prix NAP (hors repas) Tarif CCEJR	1,24 €	1,48 €	1,85 €	2,17 €	2,45 €	2,91 €	5,39 €

Tarifs avant et après application du surcoût appliqué par la CCEJR

2013-2014							
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	EXT
Garderie matin	0,77 €	0,96 €	1,26 €	1,52 €	1,89 €	2,19 €	3,73 €
Garderie Soir	1,14 €	1,48 €	1,90 €	2,30 €	2,82 €	3,32 €	5,62 €
PAI Garderie du Soir	1,02 €	1,33 €	1,69 €	2,07 €	2,50 €	2,98 €	5,05 €
Centre de Loisirs avec Repas	4,11 €	6,92 €	8,52 €	11,02 €	12,55 €	14,22 €	27,70 €
PAI Centre de loisirs	3,68 €	6,32 €	7,75 €	10,13 €	11,47 €	12,94 €	25,16 €
RESTAURATION SCOLAIRE NON TRANSFEREE A LA CCEJR							
Repas scolaire avec NAP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PAI repas scolaire avec NAP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
NAP (Hors repas)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Repas scolaire	1,52 €	1,92 €	2,60 €	3,20 €	3,63 €	4,29 €	7,98 €

2014-2015 -2016							
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	EXT
Surcoût lié à l'application de la Réforme Rythmes Scolaires évalué à 85 000 € répercuté sur les tarifs							
Garderie matin	0,96 €	1,16 €	1,46 €	1,72 €	2,10 €	2,41 €	3,97 €
Garderie Soir	1,42 €	1,76 €	2,19 €	2,60 €	3,13 €	3,63 €	5,97 €
PAI Garderie du Soir	1,30 €	1,61 €	1,98 €	2,36 €	2,80 €	3,29 €	5,39 €
Centre de Loisirs avec Repas	5,35 €	8,20 €	9,83 €	12,37 €	13,92 €	15,62 €	29,31 €
PAI Centre de loisirs	4,92 €	7,60 €	9,06 €	11,48 €	12,84 €	14,34 €	26,77 €
Repas scolaire avec NAP	1,69 €	2,08 €	2,66 €	3,13 €	3,56 €	3,86 €	8,02 €
PAI repas scolaire avec NAP	1,24 €	1,48 €	1,85 €	2,17 €	2,45 €	2,91 €	5,39 €
NAP (Hors repas)	1,24 €	1,48 €	1,85 €	2,17 €	2,45 €	2,91 €	5,39 €
Repas scolaire	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI

Comparaison du coût pour une famille en T1

Le temps prévu pour les NAP de la CCEJR sur la pause méridienne est de 1h00 la séance sur 4 jours par semaine. Pour 1 enfant en tarif **T1** l'augmentation de **1,88 €** sur 4 jours représente **7,52 € par semaine**. Pour une **période de 12 semaines** cela représente un coût de **90,24 €**.

Le temps des TAP à Boissy le Cutté représente 1h30 sur 2 jours par semaine. Pour 1 enfant à **tarif unique de 2 €** sur 2 jours représente **4 € par semaine**. Pour une **période de 12 semaines** cela représente un coût de **48 €**.

La répercussion du surcoût des NAP par la CCEJR sur les prestations périscolaires pour Boissy le Cutté n'a pas été reversée à la Commune sur la rentrée 2015/2016. Les TAP sont totalement à charge de la municipalité sans aides de la CCEJR.



Le coin des commerces

LE ROUGE ET LE NOIR

Entre journaux, jeux et débits de boisson, les journées de Christel Moulinneuf sont bien remplies.

La nouvelle propriétaire a su mettre au goût du jour ce commerce de proximité en y apportant une touche féminine dynamique et spontanée. Ayant travaillé dans la vente et boissillonne depuis 12 ans, Christel met un point d'honneur à accueillir chaleureusement hommes et femmes de tous âges : nous sommes en 2015, vive la parité !

Quelques semaines se sont passées depuis l'ouverture, et après quelques ajustements l'aventure est lancée !

Venez profiter d'une ambiance familiale, notamment à l'occasion de l'arrivée du Beaujolais Nouveau (19 novembre prochain) : une soirée sur ce thème est organisée conjointement avec L'amandine (boulangerie).

BOUCHER CHARCUTIER

Charcuterie maison - traiteur

Viande Française et volaille de la ferme

Tous les **lundis** de 9h30 à 12h00

Place de l'église

NOUVEAU



CAMION PIZZA

Tous les **lundis** de 11h30 à 13h00 et

Mercredis de 18h00 à 21h00

Place de l'église

LES COMMERCANTS VOUS ACCUEILLENT



**Ouvert tous les jours
de 7h30 à 20h30**

Fermé le mardi après-midi.



**Ouvert tous les jours
de 6h00 à 12h45 et
de 16h00 à 19h30**

***Fermé du dimanche
à 13h30 au mardi
matin à 6h00.***



**Ouvert tous les jours
de 8h00 à 22h00**

**Ouvert tous les jours
de 9h00 à 19h00
Fermé le lundi.**



**Ouvert tous les jours
de
6h00 à 00h00
Fermé le lundi.**

**Ouvert du mardi au
vendredi de 6h00
à 13h00 et de 16h00
à 20h00
Le samedi de 8h00
à 13h00 et de 16h00
à 20h00
Le dimanche de 8h00
à 13h00
Fermé le lundi.**



Partenaires du ramassage des ordures ménagères



Afin d'éviter de donner des étrennes à des inconnus, cette photo vous est proposée pour y reconnaître Mr Lemaitre Cédric (le chauffeur), Mrs Becker Dominique et Bigot Franck (ripeurs).

Le coin des travaux

TRAVAUX DE NOS AGENTS

Durant l'été, différents travaux ont été programmés en supplément des travaux de saison (tonte, arrosage, désherbage, etc...) par nos agents techniques :

STATIONNEMENT :

En effet, 6 places de stationnement ont été rajoutées sur la « Rue des Alouettes »

Information :

Il est précisé que la place minute a été mise en stationnement libre et que 2 places supplémentaires ont été marquées au sol au niveau de la bibliothèque.

La 1^{ère} place (proche du portail du city) est réservée au locataire de l'appartement de la Mairie. Merci de ne pas y stationner.

Nous remercions les riverains de ne pas s'octroyer et monopoliser les 2 autres places qui doivent rester « **LIBRES D'ACCES POUR TOUS** ».

Les propriétaires doivent rentrer leur(s) véhicule(s) et laisser l'accès au stationnement public.

Des bandes jaunes interdisent le stationnement sur les trottoirs dans le virage « Rue du Maréchal Foch » pour permettre le croisement des nombreux poids lourds.

Le civisme commence par soi-même !



Incivilité...un enfant obligé de marcher sur la route car une voiture se gare devant l'accès POMPIER le temps de déposer son enfant à l'école... Double préjudice...

SALLE DU CONSEIL

La salle du conseil a fait l'objet d'un rafraîchissement par le remplacement du papier peint sur le mur côté « poste » et l'armoire a été customisée par une élue pour embellir ce lieu.



POINTE RUE DU REPOS / RUE DES SABLONS

L'aménagement de la parcelle a été réalisé pour offrir un point de repos aux habitants.



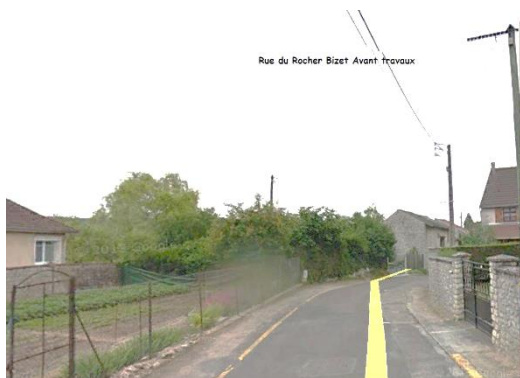
TRAVAUX HORS AGENTS TECHNIQUES

Suite à des infiltrations, une classe de l'école élémentaire a fait peau neuve durant l'été (peinture) pour accueillir vos enfants pour cette nouvelle rentrée scolaire.



Avant travaux

Après travaux



Fin des travaux d'enfouissement des Rues des Champs et Rocher Bizet.

La finalisation des travaux d'enfouissement rue des Champs et Rocher Bizet s'est faite début septembre. Il s'agissait du marquage au sol des places de stationnement, des limitations de vitesse, des interdictions de stationner et des bandes stop.

Les panneaux de signalisation ont été placés, et après une dernière réunion de chantier le 16 Septembre en présence des Stés SOBECA, STRF et BEHC, la remise des travaux a été signée en Mairie.

Les dernières finitions, retardées par les intempéries et imprévus de ces derniers jours devraient être achevées dans la semaine du 21 septembre.

Le coin de la C.C.

sur le service Enfance-Jeunesse

ZOOM

CHAPITRE 1

Estelle BOSENNEC
Responsable du service
Enfance - Jeunesse



Le Relais Assistants Maternels (R.A.M.) de Bouray-sur-Juine

Le Relais est géré par le Service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes avec le soutien de la C.A.F. de l'Essonne.

Il est animé par Mme Claire GRUEL, animatrice, et Mme Elisabeth MAHE, animatrice adjointe

Il est aussi formateur : Mlle Cécilia Foulon est en stage « éducatrice jeune enfant » pour une durée de 8 semaines.

Le Relais est un lieu d'échanges, d'informations et de ressources pour l'accueil du jeune enfant.

LIEU D'INFORMATIONS ET DE RESSOURCES

Pour les parents ou futurs parents (réflexion sur le projet d'accueil).

- Le choix du mode de garde du jeune enfant (en accueil collectif dans une crèche, en accueil individuel par une assistant(e) maternel(le) ou une garde à domicile).
- Explication des différents statuts de l'assistant(e) maternel(le) et de la crèche, ainsi que les aides financières.
- Explication des différents contrats entre parents et assistant(e) maternel(le) suivant le nombre d'heures de garde.
- Liste des crèches de la Communauté de Communes.
- Liste des assistant(e)s maternel(le)s par village avec le nombre de places disponibles.

POUR LES CANDIDATE(S) ET LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Les informations sur l'agrément, le statut et la profession d'assistant(e) maternel(le), les démarches administratives.

Mais aussi des informations concernant le secteur où ils souhaitent établir leur activité, les différentes aides à la pratique au sein du relais, la mise en relation avec les parents...

LIEU D'ÉCHANGES

- Les rendez-vous collectifs : assistant(e)s maternel(le)s.
- Réunions d'informations (congrès payés...)
- Formation continue : les assistant(e)s ont droit à des formations, 1 fois par an une de ces formations a lieu au relais.
- Groupe de parole : 5 matinées par an, les assistant(e)s peuvent échanger avec d'autres professionnels de la petite enfance ainsi qu'avec une psychologue.
- Les ateliers : par petits groupes en soirée, les assistant(e)s volontaires se retrouvent pour créer des animations qui seront proposés aux enfants lors d'ateliers : création d'un tapis à histoires à partir d'un livre (découpe et couture de tissus, fabrication des personnages...), création d'un album de conte (histoire, dessin, illustration...).



- Cela permet aux enfants de participer à des activités, mais aussi de rêver, se détendre, se familiariser avec la vie en petit groupe.
- Et pour les assistant(e)s maternel(le)s, c'est un moment pour découvrir et/ou animer des activités, et pour échanger à partir d'expériences personnelles.

LES RENDEZ-VOUS : ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S, JEUNES ENFANTS, PROFESSIONNELS ET PARENTS DE CRÈCHES

- Chaque mois, une séance de matricité a lieu avec un éducateur sportif à Bouray et à Etréchy.
- D'autres animations « exceptionnelles » sont organisées : spectacles de Noël, pique-nique dans le parc du Domaine Départemental de Chamrande, intervenant musical...

Les assistant(e)s maternel(le)s font preuve d'un grand professionnalisme dans l'implication de l'accueil du jeune enfant.

110 à 120 assistant(e)s maternel(le)s sont réparti(es) sur le territoire de notre Communauté de Communes.

LES RENDEZ-VOUS : FAMILLES ET PROFESSIONNELS PETITE ENFANCE

4 conférences-débats ont lieu par an avec la collaboration d'une psychologue petite enfance. Les Thèmes abordés sont entre autres, « Télévision, ordinateur, tablette : Qu'est-ce que cela représente pour le jeune enfant ».



Stage garde à domicile occasionnelle (Type baby sitting)

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde organise un stage baby sitting pour les jeunes de 16 à 25 ans pendant les vacances de la Toussaint du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2015 (plus participation à un projet).

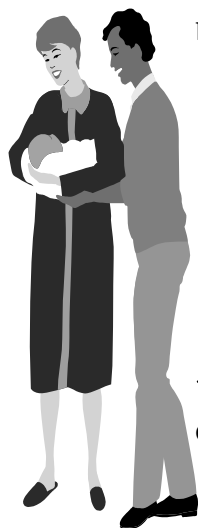
Au programme :

Notions de puériculture, PSC1 (premiers secours à l'enfant et au nourrisson), « mini stages d'observation » en crèche ou centre de loisirs, découverte d'activités simples à faire avec les enfants, cadre de la garde occasionnelle, du baby sitting ...

Stage gratuit sur inscription réservé aux jeunes du territoire (accord parental pour les mineurs). Dossier à télécharger sur le blog du 2.0 et à retourner complet à partir de début septembre au 2.0 boulevard des lavandières, Etréchy ou au Relais assistants maternels 9 bis rue de Bretagne, Bouray sur Juine.

Renseignements et inscriptions : L'ex espace jeunes appelé aussi Le 2.0 01 69 92 24 60 ou Relais assistants maternels 01 60 82 62 53

"BIENTOT PARENTS (?)!"



La CAF, la PMI et les Relais assistants maternels de votre secteur

Vous invitent à un temps d'échanges, d'informations autour de la naissance et de l'arrivée du bébé

**Judi 8 octobre 2015
de 13h45 à 16h**

Gymnase du Roussay
Salle de la Juine
Avenue Foch
Etréchy

Inscriptions souhaitées auprès du relais entre Juine et Renarde : 01 60 82 62 53

Informations Relais assistants maternels

Le relais assistants maternels entre Juine et Renarde est ouvert à toutes les familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant (régulier ou occasionnel) et à tous les professionnels petite enfance travaillant sur ce secteur.

Vous pouvez contacter les animatrices du relais pour connaître les disponibilités sur le secteur et avoir les informations pour organiser au mieux l'accueil de votre enfant au 01 60 82 62 53 permanences téléphoniques mardi de 12h30 à 15h et vendredi de 13h à 15h. RV lundi de 13h à 18h, jeudi de 14h à 19h, vendredi de 15h30 à 17h et en alternance les mercredis et samedis matins.

Des temps d'animations collectives rassemblent les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent par groupe. Au programme : jeux, activités d'éveil, chants ... un coin est spécialement aménagé pour les bébés. Une séance motricité est organisée chaque mois avec un éducateur sportif, les enfants des multi accueils sont invités aux séances motricité.

Des conférences avec une psychologue petite enfance sont organisées ponctuellement. La conférence « Le temps des vacances, de la fin de semaine : entre changement de rythme et respect du rythme de vie de l'enfant, entre découvertes et repères ... » qui a été annulée en juin aura lieu mardi 20 octobre à 20h30 au relais à Bouray (inscription souhaitée).



Le rappel du contexte

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, a eu pour effet de créer notamment la métropole de Paris. Au-delà, il s'est également agi d'une refonte de la carte intercommunale, intéressant notamment et surtout les EPCI existants compris dans le périmètre de cette métropole. Une contrainte démographique a été déterminée pour assurer la pérennité de ces EPCI, leur imposant une population minimale de 200 000 habitants.

La CC de l'Arpajonnais (CCA) incluse dans ce périmètre, ne comptant que 64 000 habitants, la perspective de la voir se fondre dans un ensemble plus grand devenait inéluctable.

C'est dans ce contexte que les communes de Boissy-sous-Saint-Yon, Lardy et Saint-Yon ont opté pour une alternative :

- leur maintien dans la CCA, sous la condition expresse que son périmètre demeure inchangé
- leur intégration dans la CCEJR si le périmètre de la CCA venait à connaître une modification quelconque.

Cette option a donné lieu à l'élaboration d'un amendement au Schéma Régional de Coopération Intercommunale validé par les communes de la CCEJR.

L'arrêté du Préfet de la Région Ile de France en date du 4 mars 2015 a entériné la création d'un nouvel ensemble réunissant la CCA avec celle de la CAVO, comptant 204 112 habitants.

La condition d'un périmètre inchangé n'étant plus remplie, les communes de Boissy-sous-Saint-Yon, Lardy et Saint-Yon restent dans la perspective de leur intégration dans le périmètre d'Entre Juine et Renarde. Il appartient au Préfet de l'Essonne de proposer un arrêté en ce sens au cours de la prochaine commission régionale d'Ile de France le 10 juillet prochain. L'avis rendu par cette instance donnera lieu à délibération pour accord des communes avant la fin de l'été, avec l'objectif d'une mise en place à compter du 01/01/16.

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ENTRE JUINE ET RENARDE



Communauté de Commune Entre Juine et Renarde - Extension du Périmètre

Le 10 juillet 2015 : Avis majoritaire favorable de la CRCI à l'intégration des 3 communes dans le périmètre de la CCEJR et Arrêté de Mr le Préfet portant modification du projet de périmètre de l'EPCI, proposé après avis de la CRCI et issu de la modification du périmètre de la CCEJR.

La CCEJR regroupe les communes de : Auvers-st Georges, Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Chauffour-les-Etréchy, Etréchy, Janville-sur-Juine, Mauchamps, Saint-Sulpice-de Favières, Souzy-la-Briche, Torfou, Villeconin, Villeneuve-sur-Auvers; et les communes de Boissy-sous-saint-Yon, Lardy et Saint Yon.

Sécurité

Entretien des chaudières

L'entretien consiste à vérifier, régler et nettoyer les principaux organes de fonctionnement des chaudières (bois, charbon, gaz, fioul), des chauffe-eau et chauffe-bain.

L'entretien annuel de l'installation de chauffage et de production d'eau chaude est rendu obligatoire par le règlement sanitaire départemental paru le 9 août 1978.

Cela limite les risques d'accidents domestiques, notamment les intoxications au monoxyde de carbone.

Chacun des facteurs de risque (mauvaise évacuation des produits de combustion, absence de ventilation dans la pièce, défaut d'entretien, vétusté des appareils), doit en principe être décelé lors de l'entretien annuel qui ne peut être effectué que par des professionnels qualifiés, reconnus par les assurances en cas de sinistre.

Ramonnage des cheminées

Le ramonnage de cheminée est imposé par les contrats d'assurance lorsqu'on possède un logement avec cheminée. Quelles que soient les clauses du contrat d'assurance ou le lieu d'habitation, il faudra faire ramoner sa cheminée au moins une fois dans l'année.

Mais de manière générale, on exige un seul ramonnage cheminée pour les cheminées utilisant des combustibles gazeux, et un ramonnage deux fois dans l'année pour les cheminées utilisant des combustibles liquides et solides tels que le bois, le charbon et le mazout. En cas d'accident ou de dégât, le propriétaire d'une cheminée ne sera pas couvert par l'assurance s'il n'a pas respecté cette réglementation et ses spécificités.

Outre l'obligation de faire un ramonnage cheminée de manière annuelle, il est bon de le faire pour sa propre sécurité. En effet, entre la suie, les nids d'oiseaux et les branches qui peuvent se déposer dans le conduit de la cheminée et la boucher, un risque d'intoxication à la fumée voire d'incendie existe.

Le professionnel a l'obligation de remettre au propriétaire un document attestant qu'il a bien effectué son travail et que le conduit de cheminée peut être utilisé normalement. Ce document est nécessaire pour couvrir le propriétaire en cas d'incident.

Il existe aussi une méthode de ramonnage cheminée qui se fait de manière chimique grâce à des bûches nettoyantes. Ces bûches permettent de décoller les émanations des combustibles calcinés le long des parois, mais ne suffisent pas à remplacer le ramonnage manuel obligatoire imposé par la loi.

Infos couloirs aérien

SUD-ESSONNE

Les couloirs aériens sous haute surveillance

Le député maire d'Etampes Franck Marlin et Jean-Jacques Boussaingault, président du Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français restent plus que vigilants sur la problématique des couloirs aériens.

Franck Marlin est à nouveau intervenu auprès du secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Ecologie et chargée des transports, de la mer et de la pêche et du PDG d'Air France Frédéric Gagey concernant les survols des communes du Sud de l'Essonne par les avions à l'arrivée vers l'aéroport d'Orly, en configuration de vent face à l'est. Le député maire a rappelé que les altitudes et les tracés ne sont toujours pas respectés et s'enquiert des dispositions qui seront prises afin

de sanctionner les atteintes abusives au dispositif de circulation aérienne.

« Cette situation ne connaît malheureusement pas d'évolution favorable, les avions traversant ce secteur à une altitude basse, trop souvent inférieure au plafond de 1200 mètres et quasi constante en lieu et place d'une descente continue alors qu'aucune raison opérationnelle ne le justifie dans la très grande majorité des cas. Les nuisances environnementales, tant en termes de pollution sonore qu'atmosphérique, liées à ces dérives de trajectoires, sont devenues insupportables pour les populations survolées et trop souvent négligées, voire méprisées, au motif qu'il s'agit de zones plus rurales », écrit Franck Marlin. Le PNR présidé par Jean-



Jacques Boussaingault et soutenu par de nombreux élus nationaux et locaux avait réussi suite à plusieurs années d'actions à faire intégrer à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) la notion de préservation de l'environnement dans la formation continue des contrôleurs aériens. Ces derniers sont ainsi aujourd'hui formés à prendre en considération la qualité de vie des personnes survolées, impliquant le respect des altitudes et des

trajectoires. « Néanmoins, force est de constater que les mesures pour diminuer l'impact environnemental de l'activité aérienne, que ce soit dans le domaine du bruit ou des émissions gazeuses, sont insuffisantes », écrit Franck Marlin au secrétaire d'Etat et au PDG d'Air France.

Signaler les avions

Dans un courrier adressé le 27 juillet à Maurice Georges, directeur de la DGAC, Jean-

Jacques Boussaingault ne relâche pas la veille sur le respect des hauteurs et des trajectoires empruntées par les avions. Le parc a dans le même temps adressé également un appel aux habitants d'être vigilants au survol aérien. Afin de rester mobilisés et d'être entendus, ceux-ci peuvent rapporter des éléments ciblés sur les avions qui ne respectent pas les conditions de circulation aérienne. Le parc invite les habitants à consulter le site internet "flight radars" afin de disposer des heures, dates et altitudes en pieds et vitesse en nœuds des avions. Il suffit ensuite de faire une capture d'écran en précisant date et heure non spécifiées sur "flight radar" et de le faire parvenir à la Maison du Parc du Gâtinais. « Dans le cas d'une commune située entre Melun et l'Est de

Videlles, c'est-à-dire sur l'axe 274, les cas qui pourront être retenus sont les avions qui sont stables à 4000 pieds. Dans le cas d'une commune située entre l'Ouest de Videlles et Chamarande, les cas qui pourront être retenus sont les avions en dessous de 4000 pieds, parfois à 3000 pieds. Dans une commune au sud du 274 (au sud de l'axe est/ouest rejoignant globalement Melun à Chamarande), tous les avions et leurs caractéristiques nous intéressent », explique le PNR.

■ B.K.
* Maison du Parc
20, bd du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. 01.64.98.73.93.
Le site internet pour signaler les avions qui ne respectent pas les altitudes :
www.flightradars.eu/en_flightradar24.html



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français

Janvier 2015

LES FICHES OUTILS

du Parc naturel régional
du Gâtinais français

À destination des élus et porteurs de projets collectifs

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA POLLUTION LUMINEUSE

Lutter contre la pollution lumineuse, c'est protéger l'environnement nocturne et réaliser des économies d'énergie.

L'éclairage public, une part importante de la **FACTURE ÉNERGÉTIQUE D'UNE COMMUNE FRANÇAISE**

- ▶ 48 % de l'électricité consommée.
- ▶ 23 % du coût de la facture énergétique globale. (Source ADEME)
- ▶ Selon l'ADEME, chaque kWh consommé pour l'éclairage public en France rejette, en moyenne, l'équivalent de 109 g de CO² (soit l'équivalent du rejet d'une voiture performante actuelle parcourant un kilomètre).

Éclairage des espaces publics en France **UN PARC VIEILLISSANT**

- ▶ 40 % des luminaires ont plus de 25 ans.
- ▶ 30 % du parc d'éclairage public est encore équipé de lampes de type « ballons fluorescents » fonctionnant aux vapeurs de mercure.
- ▶ Taux de renouvellement spontané : 3 %/an.

SUR-ÉCLAIRAGE : dissuasif et efficace pour la **SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES ?**

- ▶ Aucune étude n'a montré que l'éclairage des rues avait un effet significatif sur la réduction de la criminalité.
- ▶ 80 % des cambriolages ont lieu durant la journée.

En revanche **L'EXTINCTION NOCTURNE PERMET :**

- ▶ une diminution des rassemblements nocturnes (attroupements, discussions animées...),
- ▶ la réduction des dégradations (tags, détériorations du mobilier public...).

L'impact de l'éclairage sur la **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

- ▶ Aucune démonstration n'est faite que l'éclairage améliore la sécurité routière.
- ▶ La vitesse de conduite s'adapte aux conditions de visibilité. Dans les zones non éclairées, les automobilistes roulent moins vite.
- ▶ Lorsque la route est éclairée, les accidents sont plus nombreux et plus graves. L'éclairage apporte un sentiment de sécurité qui incite le conducteur à accélérer.

LA POLLUTION LUMINEUSE, c'est quoi ?

Cela désigne la dégradation de l'environnement nocturne par l'émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à l'artificialisation de la nuit.

► Les **INSECTES** s'agglomèrent autour des lampadaires et sont sur-prédatés. La lumière est un piège fatal pour la plupart des espèces, c'est la deuxième cause de mortalité après les pesticides.

► Les **AMPHIBIENS** voient leur métabolisme et leur reproduction affectés par la lumière artificielle. Ayant besoin

d'obscurité pour chasser ou se reproduire, ils fuient les régions éclairées, voire disparaissent de certaines.

► Les **OISEAUX** nocturnes sont attirés par l'éclairage des routes et percutés par les véhicules. Les oiseaux migrateurs peuvent être attirés par l'éclairage des communes et leur voyage s'en trouve inutilement et dangereusement rallongé.

► **L'HOMME**, comme tout animal diurne, a besoin du noir pour dormir et se reposer. La lumière artificielle diminue la sécrétion de mélatonine, une hormone produite par

les organismes de tous les **MAMMIFÈRES** contrôlant notamment les rythmes circadiens (cycle de successions des phases d'éveil et de sommeil). Cette perturbation peut favoriser la fatigue chronique, une dépression et un risque accru de développement de certains cancers.

De plus il est privé de la possibilité d'observer le ciel étoilé, masqué par le flux lumineux.



DÉSAGRÈMENTS de la pollution lumineuse

► Halo lumineux.



► Lumière éblouissante.



► Lumière intrusive.



Éclairer QUAND C'EST NÉCESSAIRE

Est-il nécessaire d'éclairer la voie publique de la même manière tout le temps ?

► L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit est **une action économe, facile** à mettre en place et contribuant au maintien de l'alternance jour/nuit.

► Une **horloge astronomique** calcule, à partir d'informations géographiques et temporelles, la position du Soleil et détermine les instants d'allumage et d'extinction de l'éclairage public. Cette technologie permet d'éviter les problèmes de fiabilité

que rencontrent les minuteries (imprécisions) ou les interrupteurs crépusculaires (baisse de luminosité en cas d'intempéries, salissures...).

► Des **régulateurs réducteurs de tension** permettent de diminuer la puissance aux heures de faible fréquentation.

Au 1^{er} mars 2014, 41 communes du Parc naturel régional du Gâtinais français sur 69, soit 59 %, éteignent leur éclairage public au moins cinq heures au cours de la nuit (carte consultable au verso et sur le site Internet du Parc).

Une réduction moyenne de consommation allant de 30 à 40 % est observée dans les communes engageant une démarche d'extinction nocturne.

Un exemple concret

La commune de Champcueil a réalisé une économie d'énergie de 48 % sur le poste d'éclairage public entre 2009 et 2013, suite à la réalisation de travaux de rénovation et à la mise en place de l'extinction de l'éclairage à raison de 5 heures par nuit.

LE SAVIEZ-VOUS ?

OBLIGATION D'EXTINCTION des façades, bureaux et vitrines

L'arrêté du 25/01/2013 encadrant la durée de fonctionnement de l'éclairage nocturne des bureaux, magasins et façades de bâtiments est **entré en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013**.

Il prévoit les dispositions suivantes :

► **Dans votre rue...** les vitrines (magasins, commerces, expositions) doivent être éteintes entre 1h et 7h du matin.

► **Dans votre commune...** les éclairages des façades des bâtiments doivent être éteints au plus tard à 1h du matin et ne peuvent être allumés avant le prochain coucher du soleil.

► **Dans votre entreprise...** la lumière de votre bureau doit être éteinte au plus tard une heure après avoir quitté les locaux.

C'EST :

IMMÉDIAT : mesure en application depuis le 1^{er} juillet 2013.

EFFICACE : la réduction annuelle d'électricité consommée est équivalente à la consommation de 750 000 ménages, soit une économie d'environ 200 millions d'euros et le rejet de 250 000 tonnes de CO₂ évité.

OBLIGATOIRE : des contrôles effectués par les maires et les préfets. Un contrevenant peut encourir une amende allant jusqu'à 750 €.

Éclairer avec LA JUSTE QUANTITÉ NÉCESSAIRE

Il est primordial d'être vigilant sur le choix du type de lampe, de sa puissance, de la hauteur des luminaires et de leur espacement.

► **Tenir compte de l'efficacité des lampes et de leur rendement lumineux** : ne pas confondre puissance électrique d'une lampe (en watt) et quantité de lumière

produite (en lumens). L'efficacité d'une lampe s'obtient en divisant le nombre de lumen par la puissance en watt (lm/W). Plus le chiffre obtenu est grand, plus la lampe est efficace.

► **Privilégier le jalonnement lumineux** plutôt que de chercher à avoir des rues sans points noirs.

Éclairer avec LES BONS LUMINAIRES

Aucune lumière ne doit être émise au-dessus de l'horizontal afin de ne pas projeter de la lumière vers le ciel.

► Lampe avec ampoule encastrée et équipée de réflecteurs ou de miroirs ovoïdes

► Luminaire avec vitrage plat et transparent

► Toujours éclairer du haut vers le bas

Extinction et RESPONSABILITÉ DU MAIRE ?

L'éclairage public n'est pas obligatoire.

Le cadre législatif français attribue au maire, au titre de ses pouvoirs de police, la responsabilité du service

public d'éclairage extérieur des espaces publics qui ont vocation à être utilisés la nuit. Il lui appartient de décider quel espace doit recevoir un éclairage artificiel ou non.



Le Parc naturel régional du Gâtinais français et la Commune de Vayres-sur-Essonne (91) organisent les **3 et 4 octobre 2015 à Vayres-sur-Essonne** une manifestation, **FORÊT EN FÊTE**.

Cette manifestation est à destination du grand public, ouverte à tous, et a pour objet la découverte de la forêt et du bois.

Programme des animations :

Samedi 3 octobre :

- à partir de 14h : Jeux de piste, expositions, stands des artisans d'art, animations tir à l'arc...
- 18h30 : Balade contée (inscription obligatoire auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français (01 64 98 73 93),
- 20h30 : Promenade nocturne suivie d'une observation astronomique

Dimanche 4 octobre - à partir de 10h : expositions, animations tir à l'arc, chasse aux trésors pour petits et grands, nombreux stands des acteurs de la filière forêt bois...

- 9h30 et 13h30 : Sur les pas d'un forestier, l'apprentissage de la forêt
- 10h30, 14h30 et 16h30 : Départ d'une balade ludique théâtrale
- 11h30 et 15h30 : Démonstration de sciage de bois
- 12h00 et 16h00 : Démonstration de broyage et fendage de bois
- A 17h30 : Remise des prix du concours photos et de la chasse aux trésors

Entrée libre - buvette et restauration sur place

Le détail de cette manifestation se trouve sur le site Internet Parc (www.parc-gatinais-francais.fr).

N'hésitez pas à solliciter le Parc naturel régional du Gâtinais français au 01 64 98 73 93 pour toute information relative à cette manifestation.

Le C.C.A.S

Comme tous les ans, à l'invitation de la Municipalité, c'est à la salle des fêtes que se sont réunis les Aînés de la commune.

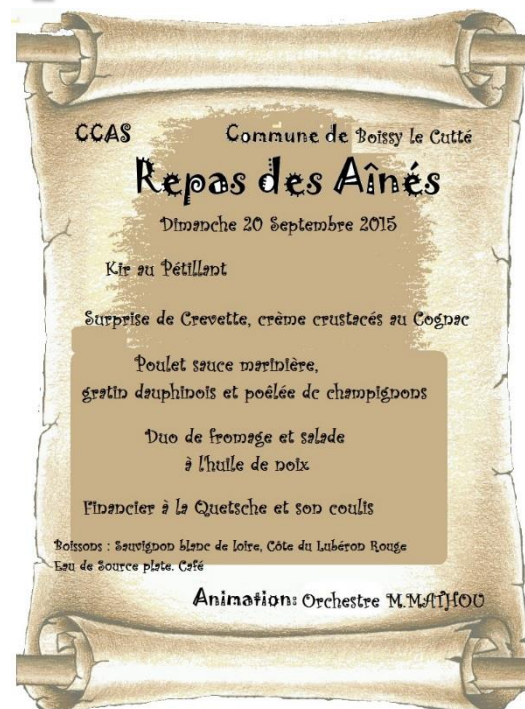
Le 20 septembre dernier, ce sont plus de 70 personnes qui se sont rassemblées autour d'un repas convivial animé par l'orchestre Mr MATHOU.

Autour d'une table de fête, les convives ont profité de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse, qui met du baume au cœur, et se sont régalés d'un bon repas.

La municipalité, représentée par Mmes MASSON et HUIBAN et Mr DUBOIS a accompagné les convives au cours de ce moment festif très apprécié par tous. Rendez-vous pris l'année prochaine.....



Repas des anciens



« JEUX DE CARTES & SCRABBLE »

Les membres du CCAS vous proposent une activité

« Jeux de cartes » et « Scrabble »

Notre cercle de jeux disposera de la salle au foyer rural (Rue des Alouettes)

*Nous nous réunissons tous les
Jeudi après-midi de 14h00 à 17h00
à partir du 17 septembre 2015*

Nous vous proposons des parties de cartes comme la BELOTE & TAROT

Et à la demande de plusieurs personnes, nous proposons de démarrer une activité « Scrabble » pour cette année.

Ces parties devront se dérouler dans un esprit de convivialité, d'amitié et de respect. En fonction du nombre de personnes, nous nous organisons afin de compléter les tables de jeux du mieux possible. Que vous soyez débutants ou confirmés, vous serez les bienvenus.

Pour toutes informations contacter les membres du CCAS

Ou Mr Dominique PETIT au 01 64 57 56 74



Un espace entièrement dédié aux
boissillons

Grace à cette adresse mail :

echoboissillon@gmail.com

Vous pouvez déposer vos annonces, vos articles, vos questions, vos affiches, vos idées...

Après délibération, nous les mettrons en avant sur cette page afin d'en informer tous nos lecteurs et de répondre à vos interrogations.

Le coin des Boissillons

Le coin des Associations



Association « Etre Enfant à Boissy »

Promouvoir l'épanouissement et le bien-être des enfants au sein de notre village

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village » proverbe africain

Proposer, initier, participer, à des projets ludiques, qui feront plaisir aux enfants

L'AEEB, depuis 2005, c'est...

Constituer l'interface, un relais entre les parents, les enseignants, les animateurs et les Elus de la commune

Contribuer à la réussite des projets scolaires en donnant aux coopératives des Ecoles

Et vous, quand adhérez vous ?

7 euros l'adhésion par famille

(Association loi 1901 du 21 juillet 2005) Agrément DDJS du 14 mai 2007
Siège social : 9 Impasse des Coquelicots -91590 Boissy le cutté
E-mail : asboissy91@gmail.com
Site Internet : <http://asboissy.free.fr>

Association Etre Enfant à Boissy
Siège social
13 bis rue de la Croix Boissée 91590 BOISSY-LE-CUTTE
Tel : 06.82.41.98.83 email : kalanisau@orange.fr
Site internet: aeeb2015.e-monsite.com

La Société Civile de Chasse de Boissy le Cutté communique

Comme chaque année, à cette époque, des battues au grand gibier vont être organisées sur notre territoire.

Elles auront lieu les samedis suivants : **17 et 31 Octobre, 14 et 28 Novembre, 12 décembre 2015 ; 2, 16 et 30 Janvier, 13 et 27 Février 2016.**

Elles débuteront à **9 heures** et se termineront aux environs de **13-14 heures**.

Les parties du territoire où auront lieu ces battues seront signalées, comme d'habitude, par des panneaux afin que la **sécurité de tous les usagers de la nature soit assurée**.

Nous prions donc chacun de bien vouloir **respecter ces panneaux**.

Le territoire de chasse s'étend sur 550 hectares. Une zone de battue peut atteindre au grand maximum 50 hectares. Il en reste quand même **450** pour se promener en toute sécurité.

Alors, si un chasseur vous empêche de passer sur un chemin, ce n'est pas pour vous importuner, **mais pour votre sécurité**. Et au lieu de poursuivre votre route en proférant des insultes, comme cela arrive fréquemment, ou en vous menaçant physiquement, je peux en parler, j'y ai eu droit, et en faisant fi de ce qui risquerait de vous arriver, **soyez assez raisonnable pour rebrousser chemin** et vous éloigner de cette zone. D'avance, merci.

Maintenant, qu'est-ce que l'on entend par grand gibier ? A Boissy, ce sont uniquement les sangliers et les chevreuils. Alors, pourquoi des battues ?

Il faut savoir que ces animaux sont la cause de nombreux accidents sur les routes et provoquent de gros dégâts dans les cultures. Sur les routes de Boissy, par exemple, pas moins de six accidents l'an dernier, occasionnés par des sangliers ou des chevreuils, avec à la clé des dégâts matériels importants.

Il y a également le côté dégénérescence de la race dû à une trop forte consanguinité, lorsque la population d'une espèce devient trop importante. Pour avoir une population saine, il faut **réguler**.

Dans les cultures, plus ces espèces prolifèrent, plus les dégâts, là aussi sont élevés. Il faut indemniser les agriculteurs pour les pertes occasionnées (Environ **420 000 €** cette année sur l'ensemble du département de l'Essonne).

Et ce que beaucoup d'entre vous ne savent peut-être pas, c'est que le coût de ces dégâts est **entièrement à la charge des chasseurs, qui sont tenus de réguler** ces populations de sangliers ou de chevreuils sous peine de voir ces indemnisations croître dans des proportions faramineuses. (+ 40% cette année)

C'est pourquoi **M. le Préfet** détermine tous les ans ce que l'on appelle « un **Plan de Chasse Grand Gibier** » pour chaque société de chasse du département.

Il attribue un certain nombre de « bracelets » chevreuils à chaque territoire en fonction de la population estimée, suite à des comptages nocturnes au début du printemps.

Ces bracelets doivent être impérativement apposés sur une patte arrière de l'animal prélevé avant tout déplacement. Et nous sommes tenus de respecter le prélèvement qui nous a été attribué.

Pour les sangliers, il en va un peu différemment.

Cet animal est classé **nuisible** dans notre département, toujours en raison des dégâts importants qu'il provoque dans les cultures et sur les routes. Ce qui signifie que les bracelets sont attribués à volonté.

Maintenant, ces bracelets ont un coût : **22 €** pour un chevreuil, **45 €** pour un sanglier.

Ce sont ces sommes récoltées sur l'ensemble des sociétés de chasse du département qui vont servir à indemniser les agriculteurs. Et comme elles ne suffisent pas à tout couvrir, chaque chasseur paie en plus un timbre annuel « Grand Gibier » (**30 €**) pour avoir le droit de tirer ces espèces !!!!

Il faut donc **impérativement réguler** ces populations d'animaux, mais en plus, il **faut payer** pour le faire !!!!!

Alors, évitons certains propos sur les chasseurs et posons-nous plutôt la question suivante : **qui paierait les dégâts aux agriculteurs si les chasseurs ne le faisaient pas?**

Il n'y a pas besoin de sortir de polytechnique pour trouver la réponse !!!

Il faut aussi savoir que si M. le Préfet juge que telle ou telle société de chasse n'a pas suffisamment régulé les populations, il est en son pouvoir de faire procéder à un **battue administrative** afin d'en prélever le plus grand nombre, voire dans certaines zones, de les exterminer !!! Ce qui est en train de se passer en Forêt de Sénart avec les sangliers !!

Les chasseurs du territoire y sont très rarement invités !!! C'est un peu dommage quelque part. Ce sont quand même eux qui connaissent le mieux le terrain et les populations.....et qui sont les premiers payeurs !!!!!!!

Je termine là mon propos **en vous renouvelant mes conseils de prudence** les jours de battues. Merci d'en tenir compte.

Avec mes sincères salutations.

Le secrétaire,

Roger Bergeron.

Agenda

10 et 11 octobre : Fête de l'air et de la lumière

fête de la Science entrée gratuite

fête de la Science

ATELIERS
STANDS
ANIMATIONS
CONFERENCES
EXPOSITIONS
VISITE DE COCKPITS

Ballons pirates
Quizz
Expositions
Visite de cockpits (planeur, avion)
Ateliers de construction (cerf-volant, boomerang)
Mini montgolfières
Simulateurs de vol
Visite du musée Salis

Fête de l'air et de la lumière

Ouvert à tous !

Aérodrome de Cerny La Ferté-Alais

10-11 octobre 2015
11h00/20h00 le samedi
11h00/18h00 le dimanche

www.jonathan-club.com
Programme*

samedi 10 et dimanche 11
octobre 2015

Constructions, initiation et démonstrations

(inscriptions sur place)
■ **Cerfs-volants** avec Panam'Air
■ **Boomerangs** avec l'Art Boomerang Club
■ **Ballons à air chaud** illuminés (samedi soir) avec Les Ballons Pirates
■ **Mini-montgolfières** avec l'Aéro-Club de France et l'association Freevol
■ **Simulateurs de vol** avec l'AAVE (Buno) et Aviation-sans-Frontières
■ **Portes ouvertes** des ateliers de maintenance sur l'aérodrome du lycée Alexandre Denis (Cerny).
■ **Expériences sur l'air** avec Jonathan Club

■ "Les Ailes du sourire, e-aviation et les actions humanitaires" avec Aviation-sans-Frontières

Conférences

(musée volant Salis)
■ **"Centrales solaires spatiales, l'avenir de l'énergie sur terre ?"** par Lucien Deschamps et Olivier Boisard, Commission Astronautique de l'Aéro-Club de France, le samedi et le dimanche à 16h00.
■ **"L'avenir de l'aviation électrique"** par Pierre Duval, Commission Innovation technologique de l'Aéro-Club de France, le dimanche à 14h00

Et aussi...

■ le **Musée volant Salis** et sa collection d'avions anciens...
■ un **quizz** à remplir en famille !
■ **exposition statique des warbirds** (P-51D Mustang, Curtiss P-40, North American T-6, Stearman PT-17, PBV Catalina, Yak-11) de la Société de développement et de promotion de l'aviation (SPDA).
■ **exposition d'un planeur Pégase** par l'AAVE (Buno-Bonnevaux)
■ **informations sur les métiers** et carrières dans l'aéronautique

- Collation offerte aux enfants (-12 ans) vers 16h00 le samedi et dimanche
- Restauration rapide sur le site

* programme prévisionnel en fonction des conditions météorologiques

31 octobre : Boum d'halloween



Bouh!m d'Halloween



Le 31 octobre de 17h00 à 20h00

Pour tous les enfants de 7 à 11 ans (*inscription obligatoire*)

Attention interdit aux parents



11 Novembre : Commémoration

5 Décembre : Marché de Noël



EXPOSANTS : Pensez à vous inscrire auprès de la mairie avant le 28/11/2015

6 et 13 Décembre : Elections

24 Décembre : Gospel

Vie municipale 05

Elections régionales 2015

6 et 13 décembre : scrutin dans de nouvelles frontières régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 décembre (1^{er} tour) et 13 décembre 2015 (2^{ème} tour). Il s'agit des dernières élections générales avant l'élection présidentielle de 2017.

En métropole, le scrutin sera inédit puisqu'il ne concernera plus les 22 régions traditionnelles, mais les 13 nouvelles définies lors de la réforme territoriale.

Qui sont les têtes de listes en IDF ?

compétences suivantes :

- Développement économique
- Gestion des fonds européens
- Formation professionnelle, apprentissage et coordination des politiques des acteurs de l'emploi dont Pôle Emploi
- Lycées
- Environnement
- Adaptation locale des lois potentiellement éligibilisables.

Compétences partagées :

- Aménagement du territoire : grands équipements, zones d'activité (l'attribution des parcelles reste à l'échelon communal)
- Transport : TER, cars interurbains et scolaires (les transports urbains restent à l'échelon communal)
- Tourisme
- Aide aux entreprises
- Culture
- Sport

Les régions n'ont finalement pas obtenu la gestion des routes départementales et des collèges, qui restent confiés aux départements.

Estelle Guyot.

Quel est le rôle des régions ?

La loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), votée en deuxième lecture au Parlement, entend clarifier les compétences entre les différentes collectivités territoriales. Le secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, André Vallini, la résume ainsi : « Aux régions, l'économie ; aux départements, la solidarité ; au bloc communal, les services de proximité. »

Les parlementaires ont confirmé cette vision en supprimant la clause de compétence générale pour les départements et les régions, qui permettait à chaque collectivité de financer n'importe quel domaine. Les régions auront ainsi les

Qui allons-nous élire ?

Les 1 757 conseillers régionaux des 13 nouvelles régions métropolitaines.

Pour combien de temps ?

La durée du mandat des conseillers régionaux est de 6 ans.



Etat Civil

NAISSANCES

BRUMANT Emma, Rachida, Danielle

RECOUPE Matteo, Bastien, David

BERNARD Clara

LANIAU Alice, Clémence, Jeanne

PIRES DA SILVA Leonny, Maria

FELICITE Milan, Sébastien, Gabriel

BOSSERT Lana, Christelle, Régina

RENEAUX Lola, Adeline, Kathy

DARBEAU Lola

AUZOLLE Ethan

SECHET Emma, Amandine, Sylvie

DECES

TREPTTEL Jean-Claude, Henri, Francis

BERENGER épouse MAUTRAIT Jacqueline, Paulette

BANTIGNY veuve KURTZ Louise, Madeleine

BOULICAUT Annie

VIGNARD Dimitri, Rémi, Félix

le 2 avril 2015 à Corbeil-Essonnes

le 16 avril 2015 à Étampes

le 28 avril 2015 à Étampes

le 15 mai 2015 à Étampes

le 2 juin 2015 à Étampes

le 23 juin 2015 à Étampes

le 30 juin 2015 à Corbeil-Essonnes

le 2 juillet 2015 à Étampes

le 7 juillet 2015 à Étampes

le 1er septembre à Corbeil-Essonnes

le 16 septembre 2015 à Etampes

le 25 mars 2015 à Champcueil

le 1er août 2015 à Étampes

le 28 août 2015 à Saclas

le 29 avril 2015 à Boissy-le-Cutté

le 2 août 2015 à Boissy-le-Cutté